

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	10 (1922)
Heft:	1 [i.e. 133]
 Artikel:	A relire au début de l'année nouvelle
Autor:	Jaurès, Jean / Marterlinck
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257323

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... .	6.50
Le Numéro... .	0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Les étrennes du *Mouvement Féministe*. — A relire au début de l'année nouvelle. — L'idée marche: une femme sénateur; « bourgmestresses » belges et candidates anglaises; le pastorat féminin au Tribunal Fédéral: E. GD. — A nos lecteurs. — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: A. LEUCH-REINECK. — De ci, de là... — Variété: De quelques arguments antisuffragistes: P. MULLER. — Les infirmières visiteuses: May COMBE. — Correspondance. — En réponse. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les sociétés féminines

Les étrennes du "Mouvement Féministe"

Elles ont été magnifiques. Beaucoup ont pris à cœur de témoigner leur sympathie et leur intérêt à notre journal, en faisant un effort, en cherchant un nouvel abonné, en faisant connaître le "MOUVEMENT" à une amie, ou en lui offrant ce cadeau, qui constituait de la sorte une double étrenne — pour elle et pour nous. Aussi est-ce avec une profonde reconnaissance que nous enregistrons cette quinzaine

62 abonnés nouveaux

les désabonnements annoncés n'étant d'autre part et pour le moment que de

13

ce qui réduit notre avance à 49, et laisse encore éloigné de nous de

66

le chiffre de 200 nouveaux abonnés, — une étape, ne l'oublions pas, sur la route des 1732 — que nous aurions aimé atteindre avant la fin de l'année. Sera-ce pour la fin de janvier?

Toute notre reconnaissance va aussi à ceux de nos anciens abonnés, qui, non contents de nous demeurer fidèles, ont tenu à nous payer leur abonnement pour 1922 au prix de revient, soit à 6 fr. 50. Cette aide sous cette forme nous est extrêmement précieuse. Si chacun voulait — car bien des exemples nous ont prouvé cette quinzaine que ce que l'on VEUT, on le PEUT — ou nous procurer un nouvel abonné, ou ajouter 1 fr. 50 au montant de son abonnement, notre situation financière serait parfaitement équilibrée, et l'avenir du MOUVEMENT serait assuré. Nos amis veulent-ils y songer? Merci.

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

P. - S. — Nous rappelons à nos abonnés anciens et nouveaux que le moyen le plus simple pour eux de s'acquitter du montant de leur abonnement est de le verser sans frais dans tous les bureaux de poste à notre compte de chèques postaux No I. 943.

A relire au début de l'année nouvelle

Le courage, c'est de ne pas livrer sa volonté au hasard des impressions et des forces; c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action. Le courage, c'est de dominer ses propres fautes, d'en souffrir, mais de n'en être pas accablé et de continuer son chemin. Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille; c'est d'agir

ANNONCES

12 insert. 24 insert

La case, Fr. 45.— 80.—

2 cases, 80.— 160.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense.

Jean JAURÈS

De nos jours, les grandes portes qui donnent accès à une vie utile et mémorable ne rouvrent plus sur leurs gonds avec le même fracas qu'autrefois. Elles sont peut-être moins monumentales, mais leur nombre est plus grand, et elles s'ouvrent sur des sentiers plus silencieux parce qu'ils mènent plus loin.

MAETERLINCK

L'idée marche...

Une femme sénateur. — « Bourgmestresses » belges et candidates anglaises. — Le pastorat féminin au Tribunal fédéral.

Après la Suède et la Norvège, c'est maintenant le tour de la Belgique d'enregistrer sa première femme députée. En effet, une dépêche de Bruxelles au *Temps* annonçait, il y a quelques jours, que les sénateurs belges élus, les uns directement au suffrage universel, les autres indirectement par les collèges provinciaux, s'étaient réunis pour procéder à la nomination par cooptation de la troisième catégorie de membres de la Chambre Haute, le premier candidat de la liste socialiste a été choisi par ses collègues en la personne d'une femme. Mme Spaak-Janson, qui est la femme d'un auteur dramatique bien connu, était d'ailleurs déjà conseillère municipale dans un faubourg de Bruxelles.

La portée de cet événement est grande. D'abord, il est intéressant que ce soit par le choix d'un certain nombre de personnalités sénatoriales (qu'on ne pourra certes pas songer à accuser d'emballément!) qu'une femme force la porte du Parlement belge. Ensuite, il est significatif de saluer une femme députée dans un pays que ses mœurs et sa situation politique rapprochent bien davantage des nôtres (Suisse, France, Italie, etc.), que les pays scandinaves ou anglo-saxons. En troisième lieu, il est amusant de voir la Belgique suivre à quelques années de distance le même chemin que la Hollande, sa voisine, en reconnaissant et en appliquant l'éligibilité des femmes au Parlement, alors que l'électorat leur est encore refusé : système qui paraît certes illégal, puisque Mme Spaak, jugée digne de siéger au Sénat, n'est pas estimée capable de voter pour l'élection d'un de ses collègues à ce même Sénat!

Et enfin, voilà quatre fois de suite que notre chronique an-

